



L'INTERSYNDICALE PNC

CRPN

LE TALON

Pension minimum de solidarité



TOUS PNC Mai 2021

Vous êtes nombreux à nous demander ce qu'est « le talon » et comment il fonctionne. Voici une fiche explicative réalisée par vos élus à la CRPN.

C'EST QUOI ?

C'est une **pension minimum de solidarité** garantie au PN lorsque le montant de ses droits (ce mécanisme est entré en application pour les pensions liquidées à partir du 1er janvier 2012) est inférieur à un certain seuil.

POUR QUI ?

Pour un PN, qui, par exemple a eu une **carrière à faibles revenus** ou **qui a eu une carrière hachée** avec des périodes de chômage.

QUELLES CONDITIONS POUR L'OBTENIR ?

Il faut avoir **totalisé au minimum 9000 jours onéreux** (25 annuités), c'est-à-dire cotisés (ne rentre pas en compte les jours gratuits) dans votre carrière CRPN au moment de la liquidation des droits.

COMMENT EST-IL CALCULÉ ?

En 2021 le calcul est le suivant : **Nombre de jours onéreux X 0,1854**.

Vous pouvez consulter dans votre espace CRPN le nombre de jours onéreux que vous avez totalisé dans votre carrière.

COMMENT EST-IL ATTRIBUÉ ?

Il est **attribué automatiquement** si vous remplissez bien les conditions de durée de carrière et si le montant de vos droits est inférieur au talon calculé pour votre nombre de jours cotisés. Vous n'avez pas donc de demande à effectuer auprès des services de la CRPN.

Vos administrateurs PNC à votre écoute :



Stéphanie
Dulau



Rodolphe
Henriques



Alexandre
Taugourdeau



Franck
Grelin



Aline
Bernard